



ZONE DE DISTRIBUTION : VAL D'AZERGUES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Anticipant l'obligation de contrôle fixée au 1er janvier 2026, les PFAS ont été recherchés sur ce réseau compte tenu d'une situation à risque et conformément au plan d'action interministériel mis en œuvre par l'ARS (voir site internet de l'ARS). Aucun dépassement de la limite réglementaire n'a été observé. L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les champs captants Grande Bordière (Ambérieux d'Azergues) et Pré aux Iles (Quincieux), et dans une moindre mesure par le puits du Divin (Anse).

Elle fait l'objet d'un traitement de déminéralisation et de désinfection au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 44338 personnes. Le responsable des installations est le S.I.E. VAL D'AZERGUES.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le S.I.E. VAL D'AZERGUES qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **104**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **28**
Valeur moyenne : **12,9 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,035 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,068 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,079 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **23**
Valeur moyenne : **25,1 °f**
Valeur maxi : **26,5 °f**

MANGANÈSE

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle, pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **88**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/05/2026

UDI 069000170

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations des réseaux privés (après compteur) ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.